

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 50 (1988)
Heft: 2

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La fin du bazar oriental:

Transparence des prix sur le marché des tracteurs

Dans le numéro 13 de «Technique Agricole», le directeur de l'ASETA s'est exprimé en termes très pointus sur la politique des prix asociale et rétrograde comprenants de hauts rabais dans la branche des machines agricoles, surtout en ce qui concerne les tracteurs. Cependant l'Ass. suisse des machines agricoles (ASMA) n'a pas été inactive en la matière. C'est ce qui ressort de notre entretien avec Emil Fisch, directeur de la Société anonyme Rohrer-Marti à Regensdorf ZH. Il préside le groupement professionnel «Machines agricoles motorisées et tracteurs» de l'ASMA. Selon lui, dès la Zéla à Lucerne, on peut s'attendre à des prix de tracteurs transparents.

Technique Agricole: Quels sont les critères significatifs pour fixer le prix d'un tracteur et qui influence cette décision?

Emil Fisch: Les frais de production sont de première importance. Aucun fabricant ne peut vendre à la longue en dessous. Et si, malgré tout, cela arrive de temps à autre, cela dépend de la surcapacité européenne actuelle qui atteint environ 50% dans les fabriques des tracteurs. En première ligne, c'est le fabricant qui fixe le prix. Il compare scrupuleusement les niveaux de prix de ses concurrents sur les différents marchés, p.ex. aussi en Suisse. L'importateur doit tenter de vivre avec les conditions du fabricant alors que la marge du commerçant est toujours minime. Ce dernier est obligé d'assurer son revenu en offrant surtout ses prestations, telles que le service de réparation et de pièces de rechange. A titre de comparaison, j'aimerais souligner à cet endroit que le service et la disponibilité des pièces de rechange en Suisse ont atteint un record absolu pour l'Europe.

Le client, donc l'agriculteur, influence naturellement aussi la formation des prix, soit lorsqu'il se concentre sur l'offre la plus avantageuse, resp. la meilleure, soit lorsqu'il renonce à une acquisition si le prix dépasse une certaine limite. Des investitions nécessaires sur l'exploitation ne pourraient alors pas être effectuées et notre branche serait paralysée. Ce sont des développements que nous avons observé à l'étranger. Comparativement, le client suisse est encore bien situé. Ajoutons que, grâce à l'inflation, un tracteur d'un type semblable est aujourd'hui meilleur marché qu'il y a quelques années. La rationalisation de la fabrication et l'influence d'un franc suisse fortifié en sont responsables.

Technique Agricole: Vous présidez la commission de l'ASMA qui a effectué les travaux préparatifs à l'introduction des prix de tracteurs transparents. Qui participe dans cette commission et quelles en sont les tâches?

E. Fisch: Depuis 5 années, je suis président du groupement



E. Fisch, président du groupement professionnel «Machines agricoles motorisées et tracteurs» de l'ASMA.

professionnel «Machines agricoles motorisées» de l'ASMA. Y sont représentés tous les fabricants et importateurs qui s'occupent de machines agricoles de la motofaucheuse jusqu'à la moissonneuse-batteuse, donc environ 50 membres.

La question des prix de tracteurs a été traitée par un sous-groupe réunissant les personnes concernées, c'est-à-dire les importateurs. En réponse à votre question sur les tâches de ce groupe de travail, je vous cite l'augmentation de la vitesse maximale de 25 à 30 km/h et la révision des prescriptions OCE, deux thèmes qui ont pu être traités assez rapidement en collaboration avec d'autres organisations (telles que p.ex. l'ASETA) et la Confédération. Au printemps dernier, enfin, la proposition fut faite de stopper une fois pour toutes ce que j'aimerais surnommer de «bazar oriental», c'est-à-dire la pratique des prix à rabais.

Technique Agricole: Les membres de l'ASMA sont tombés d'accord à la mi-décembre de présenter un nouveau concept, tant pour les prix que pour les rabais, concepte qui correspond mieux aux conditions effectives du marché. Pouvez-vous nous dire ce que cela représente concrètement?

E. Fisch: Selon l'ébauche mentionnée ci-dessus, il s'agit pour les accords actuellement fixés

d'une convention entre les importateurs suisses.

Les deux parties les plus importantes de cette convention sont d'une part l'uniformité des rabais au niveau du commerçant et la création d'une liste des reprises à prix «véridiques». A l'avenir, les importateurs accordent un rabais de base au commerçant qui selon la marque de tracteur, sera bien plus bas que par le passé, mais qui permettra

à la longue d'offrir de bonnes prestations aux clients. Il en résulte des prix de catalogue plus bas pour les marques concernées. Il faut néanmoins additionner un rabais de «rendement» qui dépend de la bonne marche des affaires d'une entreprise et des frais variables en découlant et, en troisième position, un rabais pour des mesures de marketing sporadiques nécessaires à la promotion de la vente.

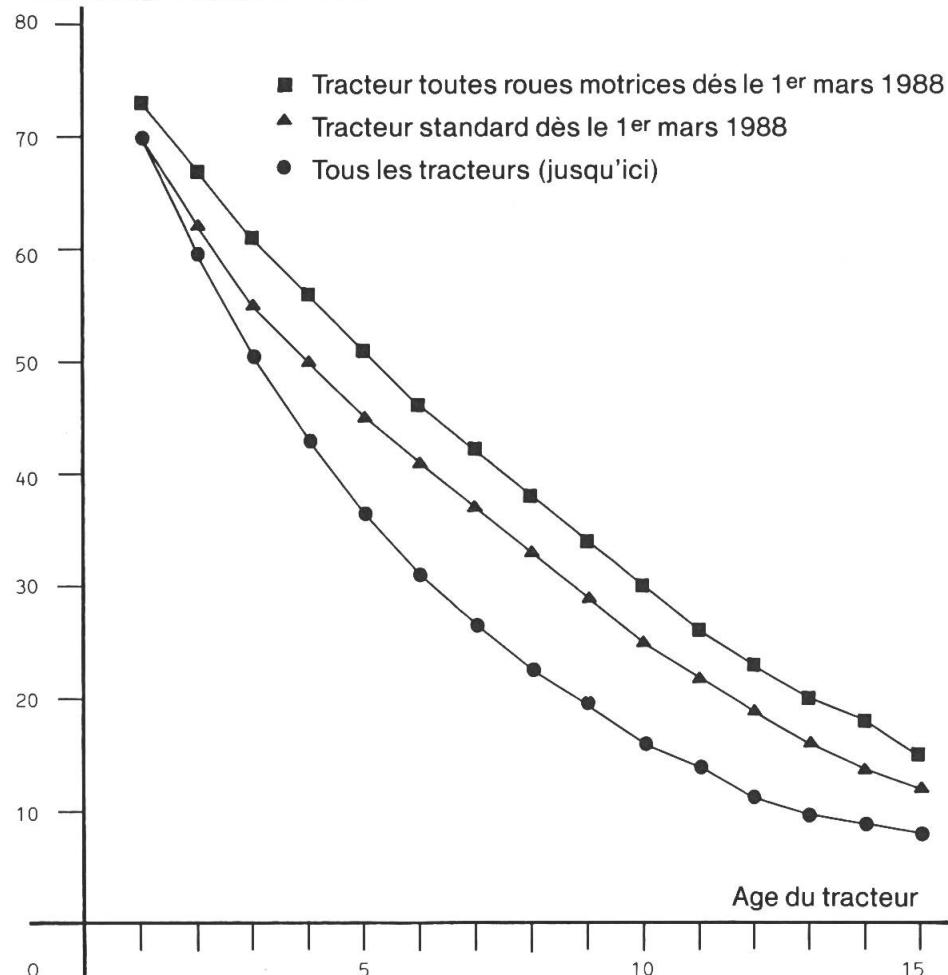
Concernant la liste des prix des reprises, nous savons tous que les pourcentages calculés bien trop bas ne pouvaient plus être appliqués. Les occasions, surtout celles des tracteurs toutes roues motrices sont beaucoup mieux cotées aujourd'hui, car elles sont calculées à la base d'un nouvelle échelle.

Liste des prix de reprises

Comparaison des anciens et des nouveaux coefficients en pourcentages

Années	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
■	73	67	61	56	51	46	42	38	34	30	26	23	20	18	15
▲	70	62	55	50	45	41	37	33	29	25	22	19	16	14	12
●	70	59.5	50.6	43	36.5	31.1	26.4	22.4	19.1	16.2	13.8	11.7	10	9	8

Pourcentage du prix de vente



Technique Agricole: Selon vous, pensez-vous que les membres de l'ASMA sont sérieux en ce qui concerne l'introduction des prix transparents?

E. Fisch: Au début, j'ai été très sceptique. Je ne croyais pas à la loyauté des importateurs. Rapidement, par la suite, une grande majorité se distingua en optant pour un consensus de procédure. Objectif: des prix de tracteurs transparents, c'est-à-dire comparables. Personnellement, je pense qu'il faut rendre hommage ici aux nouvelles personnalités à la tête de diverses entreprises de notre branche et à la constatation que la pratique en vigueur jusqu'ici nuisait à la réputation de notre branche.

Les entreprises suivantes ont signé une «déclaration d'engagement» dont le point principal représente la stricte application des rabais convenus d'une part et de la liste des reprises, d'autre

Un pas courageux

Alors que, dans Technique Agricole 13/87 (voir entretien ci-dessous), je préconisais plus de transparence sur le marché des tracteurs, les travaux de l'ASMA avaient déjà démarré. Même si les mesures prises n'apportent pas encore de véritables prix nets, il sera néanmoins à l'avenir plus facile de comparer les tracteurs en vente, sans avoir à se méfier de prix fantaisistes. L'ASETA approuve donc la décision de l'ASMA et lui en sait gré, bien que tous les agriculteurs ne soient peut-être pas encore disposés à abandonner le marchadage. Les dossiers de certains contrats d'achat qui nous sont parvenus suite à notre appel, ont à nouveau prouvé que les différences énormes de prix de la politique des rabais n'avaient pas de raison d'être de nos jours. Personne n'est intéressé à ce que la branche des machines agricoles soit soumise à une perte de gain sous la pression de circonstances semblables à celles dont pâtit aujourd'hui l'agriculture. Même si la devise «aide-toi toi-même» – applicable surtout en ce qui concerne l'entretien des machines et leur réparation – a trouvé des adeptes dans les milieux agricoles et que l'ASMA l'encourage, le commerçant et mécanicien en machines agricoles restera un des partenaires les plus importants de l'agriculteur.

Avec la nouvelle liste des prix de reprises pour tracteurs d'occasion, le vendeur dispose enfin d'un instrument permettant de mieux juger les reprises que l'ancien «barème» qui n'était guère appliqué. Les bases réalistes et l'accord mentionné offrent les conditions nécessaires à une entente entre partenaires dont l'avenir ne sera peut-être pas toujours rose. Dans ce pas, nous voyons néanmoins un espoir et suivrons son évolution de près.

Werner Bühler

tre part. Il s'agit des importateurs en Suisse suivants: Fiat, Hürlimann, Case-IH, Deutz, John-Deere, Fendt, SAME, Steyr, Renault, Carraro, Zetor, UTB, Iseki Kubota, MB-Trac et Agrifull. Passé 80% des tracteurs vendus font partie de ces marques. Je suis d'ailleurs convaincu que ceux qui se tiennent encore à l'écart se rallieront tôt ou tard à ces accords s'ils ne veulent pas perdre de terrain sur le marché. Dans ce contexte, j'aimerais m'adresser à TA avec le vœu de publier dans un de ses numéros une liste des prix des tracteurs suisses. Cette publication encouragera certainement la percée des ces nouveaux prix.

Technique Agricole: Qu'est-ce que la nouvelle philosophie des

prix apporte à l'acquéreur d'un nouveau tracteur?

E. Fisch: L'avantage principal pour lui réside certainement dans le fait qu'il y a plus de

transparence sur le marché, c'est-à-dire que les prix de catalogue (ou de sites) représentent une base de comparaison véritable. Etant donné que l'acquéreur ne doit plus faire faire d'innombrables devis, afin d'être sûr d'avoir la meilleure offre, il peut gagner beaucoup de temps. Je compte également que grâce à une meilleure comparaison, la fidélité de la clientèle augmentera.

Technique Agricole: Dans quelques jours, la cinquième foire des machines agricoles de la Suisse centrale, la Zéla, ouvrira ses portes à Lucerne. Pour cette date, les exposants auront-ils déjà révisé leurs listes de prix afin qu'ils soient plus «transparents»?

E. Fisch: Cette déclaration d'engagement mentionnée n'entre en vigueur que pour le 1^{er} mars, n'empêche que les maisons qui publient des prix de listes trop élevés procéderont à une diminution de leurs prix. Nombreux, par contre, sont les importateurs qui opéraient déjà avec des prix relativement bas jusqu'ici, ils ne modifieront guère leurs étiquettes.

La protection incendie actuelle et future

AEAI. Une année s'est écoulée depuis l'incendie de Schweizerhalle: il est temps que les autorités se préoccupent de l'avenir de la sécurité incendie dans notre pays. L'Association des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie (AEAI) vient d'organiser un séminaire au cours duquel des experts suisses et étrangers ont traité des questions fondamentales. A l'avenir, l'incendie sera considéré comme un des éléments

d'une évaluation interdisciplinaire des risques.

Les conséquences d'un incendie sur l'environnement font aujourd'hui partie intégrante de la protection incendie. Alors que la conception de la protection incendie se limitait à la protection des personnes et des biens dans la bâtiment même et à proximité immédiate, elle englobe aujourd'hui les incidences possibles sur le sol, l'air et les eaux dans un rayon assez large. Dans

les exploitations exposées, les mesures classiques de protection incendie gagnent ainsi en importance et doivent, dans certains cas, être complétées par des dispositions spéciales. Une bonne concertation et coordination de toutes les instances concernées (autorités de protection incendie et de protection de l'environnement, inspection du travail, planificateurs, maîtres d'ouvrage, assureurs, etc.) doivent permettre d'endiguer les répercussions possibles en cas d'incident.

Lorsqu'il s'agit de maîtriser les risques, il n'est pas non plus possible de voir la Suisse comme un îlot. Les objectifs décla-

rés de la Communauté Européenne (élimination des obstacles techniques, liberté de commerce et libre prestation des services, harmonisation des normes) devront, à moyen terme, également se traduire dans la législation de notre pays.

La rapidité des progrès techniques se répercute aussi sur le problème de la sécurité. Il faut examiner de nouveaux matériaux de construction quant à leurs possibilités d'utilisation, compte tenu de leur comportement en cas d'incident. L'utilisation de l'informatique permet déjà aujourd'hui une analyse plus différenciée des risques. A l'avenir, la conception de la sé-

curité devra se fondre davantage sur les conditions particulières. La législation doit contenir des dispositions claires pour les cas simples mais laisser le champ libre à d'autres alternatives dans les cas plus complexes, ceci à condition d'atteindre le même niveau de sécurité. On a beaucoup appris de l'incendie de Schweizerhalle. Celui qui pense que les spécialistes ont oublié le 1er novembre 1986 se trompe. Il s'agit maintenant de mettre les résultats en pratique. Les risques présents sont systématiquement diminués; on ne réussira toutefois jamais à les éliminer complètement.

Courrier ASETA

Manifestations des sections

Date	Lieu	Manifestation	Organisation/Remarques
Section Neuchâtel			
24 février 1988	Cernier NE 13.30 h	Assemblée générale Hôtel de la Paix	

Association Suisse pour l'Equipement Technique de l'Agriculture – ASETA
Centre de cours de Grange-Verney, 1510 Moudon VD

Téléphone 021 - 905 44 21

Liste des cours de l'hiver 1988

Date:	Genre de cours:	No.:	Durée (jours):
1988			
22. 2.-23. 2.	Réparation de freins et pose de freins hydrauliques sur remorques agricoles	AR 16	2
24. 2.-26. 2.	Soudure électrique 2ème degré (constructions à l'aide de la soudure électrique)	M 8	3
25. 2.-26. 2.	Réparation de freins et pose de freins hydrauliques sur remorques agricoles	AR 16	2
27. 2.-29. 2.	Soudure électrique: matériaux, sécurité, dangers, travaux pratiques	M 2	3
29. 2.	Pose de revêtements modernes pour parois, sols et plafonds	MES 5	1
1. 3.	La partie électrique des tracteurs et remorques	E 1	1
2. 3.- 4. 3. /	Réparation de tracteurs et machines agricoles	A 1 / AR 3	5
7. 3.- 9. 3.			